

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TASSIN LA DEMI-LUNE

Séance du mercredi 22 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux du mois d'avril à dix-neuf heures se sont réunis en salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Tassin la Demi-Lune, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	34

**Nombre de conseillers présents : 32**

ABRAN BONIN Emmanuelle, BARNAY COTTIN Fabienne, BERGERET Pierre, BLANCHIN Jacques, BLOMART Alix, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, COLIN Claire, DAVID Marc, De COLLE Delphine, De FOUGEROUX Guillaume, DESMAZEAU Audrey, FAVRE Olivier, FERRAND Benoit, GARCIN Patrice, GAUTIER Eric, GUILLARME Armelle, HACHANI Yohann, JANNIN Pierrick, LAURENT Bérengère, MARGOTTON Stanislas, MERESSE Philippe, NICOLAS Carole, OUIILLON Michel, PASCAL Héloïse, REMOND Corentin, SCHUTZ Claire, SUBRA DE SALAFA Claire, TERRET Élise, WALGENWITZ Anne, ZAGATA Margaux, Formant la majorité des membres en exercice.

**Nombre de conseillers excusés avec pouvoir : 3**

FILLON Vincent donne pouvoir à SUBRA DE SALAFA Claire, GUYON Loïc donne pouvoir à DESMAZEAU Audrey, RICHARD Thibault donne pouvoir à ABRAN-BONIN Emmanuelle

**Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir : 0**

**Le secrétariat a été assuré par :** LAURENT Bérengère

<b>Objet : Dénomination de l'îlot ludo-sportif inclusif sis Avenue Foch</b>
---

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** la création d'un nouveau site sportif sur la commune, sur le foncier dit « terrain Basset », situé avenue Maréchal Foch, aménageant cet espace en un « îlot ludo-sportif » ;

**Considérant** que ce projet d'aménagement a connu diverses appellations officielles durant sa préparation et sa mise en œuvre, en partant principalement de la nature du projet (« îlot ludo-sportif ») et du foncier, dit « stade Basset » ;

**Considérant** que la municipalité souhaite faire évoluer cette appellation pour que le nouveau nom soit à la fois simple et fidèle à l'aménagement final, tout en mettant en avant une autre dimension, à la fois historique, géographique et paysagère ;

Accusé de réception en préfecture 069-216902445-20260422-D2026-37-DE Date de réception préfecture : 23/04/2026
--

**Considérant** la volonté de la municipalité d'offrir de nouvelles infrastructures pour les activités en plein air et de renforcer le patrimoine végétal et arboré de la Ville ainsi que les îlots de fraîcheur ;

**Considérant** que les nouveaux aménagements ont été créés dans un contexte végétal structurant, avec la présence de sept grands platanes classés, et par ailleurs renforcé, avec de nouvelles plantations d'arbres et arbustes ;

Compte-tenu des observations ;

### **Le Conseil Municipal**

**1) APPROUVE la dénomination de cet équipement « Ludoparc des Platanes »**

**2) CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.**

Après en avoir délibéré :

- **27 voix pour**
- **5 voix contre (E. ABRAN-BONIN, B. FERRAND, P. GARCIN, C. NICOLAS, T. RICHARD)**
- **1 ne prend pas part au vote (Y. HACHANI)**

Fait et délibéré en séance le : 22 avril 2026

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le :

**Pascal CHARMOT**  
*Maire de Tassin la Demi-Lune*

**Bérengère LAURENT**  
*Secrétaire de séance*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.*

Accusé de réception en préfecture 069-216902445-20260422-D2026-37-DE Date de réception préfecture : 23/04/2026
--